

## Les Acteurs de la Micro Finance

- ▶ Le développement du secteur de la microfinance relève à l'heure actuelle du **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP)** : le MEFP joue un rôle important dans la définition de la politique et de la promotion du secteur de la microfinance, son articulation avec le développement de la Micro et petite Entreprise (MPE) et la politique de l'emploi. Cette mission est confiée à la Direction Générale (DGE) qui fait partie des directions centrales définies par le décret N° 193-2013 du 29 octobre 2013 « fixant les attributions du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'organisation de l'administration centrale de son Département ».
- ▶ La **DGE** assure la tutelle de **PNIME**, un des plus importants projets du secteur en Mauritanie, financé par le Gouvernement.
- ▶ L'**Agence Techghil** (Agence Nationale Pour l'Emploi) est une structure du MEFP. Créée par décret n° 02-2005 en date du 18 Janvier 2005. La mission de TECHGHIL consiste à contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi dans un cadre de concertation entre l'Etat, les organisations professionnelles des employeurs et travailleurs et la société civile.
- ▶ **Le Ministère de l'Economie**, est le principal interlocuteur auprès des partenaires financiers et est responsable de la fiscalité.
- ▶ **Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage**, intervient dans le secteur en milieu rural avec quelques projets : OASIS (MICO- Mutuelle d'Investissement et de Crédit des Oasis), PACDMII MEC (Mutuelles d'Epargne et de Crédit, PADEL (CECEL- Caisse d'Epargne et de Crédit pour l'Elevage)
- ▶ **Le Ministère des Affaires Sociales et de la Famille (MASEF)** appuie les caisses féminines (GFEC, CDFG, NISSA BANQUE) qui ont bénéficié de l'appui technique et financier du PNUD, de l'UNICEF et de OXFAM GB.
- ▶ La **BCM** assure la tutelle des IMF en Mauritanie. À ce titre, elle a une mission de contrôle, de supervision et de vérification de la régularité des opérations des IMF, d'octroi et de retrait de l'agrément. Il est prévu un régime fiscal préférentiel pour les IMF lors de leur création et les dix (10) premières de leur fonctionnement. Les IMF implantées en milieu rural, bénéficieront d'une adaptation supplémentaire des règles fiscales.
- ▶ La Caisse **Nationale des Dépôts et de Développement (CDD)**, a entre autres pour mission « d'octroyer des crédits et de développer notamment le microcrédit dans les secteurs non couverts par les organismes publics. Depuis sa création, une enveloppe globale de 2.3 Milliards a été distribuée sous forme de crédit aux conditions concessionnelles aux catégories socioprofessionnelles les plus fragiles et ce dans le cadre d'un Fonds de Soutien à l'Emploi créé à cet effet par le gouvernement.
- ▶ Le secteur comprend plusieurs partenaires techniques et financiers dont les plus actifs sont actuellement le PNUD, la BM, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA); et la Banque Mondiale qui appuie la préparation d'une Stratégie Nationale du Secteur Financier pour la période 2012-2016.

- ▶ L'Association Professionnelle des IMF (APROMI) a été créée en 1997. Elle devrait être un cadre de concertation et d'échanges regroupant toutes les IMF agréées par la BCM, mais elle est aujourd'hui confrontée à un manque d'appui externe. Depuis 2004, elle n'a rendu aucun service aux IMF, sauf le développement d'un Code de déontologie (avec l'appui du PRECAMF).